



ARTICLE 1 : GENERALITES

L'évènement des Foulées du Populaire est une épreuve pédestre organisée par Le Populaire du Centre ayant donné tout droit d'agir à Centre France Evénements, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000€, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 530 297 134 et dont le siège social est situé au 45 Rue du Clos Four, 63056 Clermont-Ferrand en co-organisation avec l'association Limoges Athlétisme (association loi 1901), 35 Bd de Beaublanc, 87100 Limoges et la ville de Limoges.

ARTICLE 2 : PROGRAMME

Les Foulées du Populaire sont un événement composé de trois courses chronométrées by INTERSPORT et une épreuve caritative à allure libre (les Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole).

Elles se dérouleront le dimanche 29 mars 2026.

DIMANCHE 29 MARS 2026

10km INTERSPORT - Départ à 10h00 – Place Denis Dussoubs

Relais 2 x 5km INTERSPORT - Départ à 10h00 - Place Denis Dussoubs

5km INTERSPORT - Départ à 09h00 – Place Denis Dussoubs

Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole (5km allure libre) – Départ à 11h30 – Place Denis Dussoubs

ARTICLE 3 : PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir les épreuves avec le meilleur esprit sportif possible.

3.1 PARCOURS

Une boucle de 5km à parcourir une fois pour le 5km et deux fois pour le 10km.

L'épreuve Relais 2x5km empruntera le tracé de l'épreuve individuelle du 10km, partagés en deux parties.

3.2 RAVITAILLEMENTS

L'ensemble des parcours s'effectuent en semi-autosuffisance.

Sur le 5km : pas de ravitaillement intermédiaire

Sur le 10km : 1 ravitaillement liquide

Sur le relais 2x5km : pas de ravitaillement intermédiaire

Sur les Foulées Roses : pas de ravitaillement intermédiaire

Les concurrents sont en autonomie entre les ravitaillements.

Un ravitaillement d'arrivée sera proposé à l'ensemble des participants. **Par mesure écologique, aucun gobelet ne sera mis à disposition au ravitaillement d'arrivée. Il est donc demandé à chaque participant de se munir de son propre contenant.**

Le dispositif « ravitaillements » peut être amené à être modifié.

3.4 CIRCULATION

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.

3.5 ANIMAUX

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours de **l'ensemble** des épreuves.

3.6 MISE HORS COURSE

Les participants toujours en course ou sur les parcours des Foulées Roses du Populaire **après 14h00** seront mis hors course. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenu sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Les participants pourront également être mis hors course en cas de ravitaillement par un tiers en dehors des zones prévues à cet effet ainsi qu'en cas de jets de bouteilles, d'emballages, de plastiques, de papiers ou tout autres détritiques au sol.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'INSCRIPTION

4.1 RENSEIGNEMENTS

Mail : fouleesdupopu@centrefrance.com

Site Internet : <https://www.fouleesdupopulaire.fr/>

4.2 INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES ET RELAIS

Les inscriptions se feront uniquement par Internet via le site <https://www.fouleesdupopulaire.fr/> jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Il est possible que la jauge de l'événement soit atteinte avant la date limite d'inscription ; dans ce cas, aucune nouvelle inscription ne pourra être acceptée une fois cette jauge atteinte. **Le nombre de participants est limité à 4 000 pour les courses chronométrées et à 6 000 pour les Foulées Roses.**

4.3 INSCRIPTIONS ENTREPRISES

Une demande de lien d'inscriptions devra être effectuée par le responsable via le site internet suivant : <https://www.fouleesdupopulaire.fr/> via l'onglet "Challenge". Le responsable des inscriptions devra remplir le formulaire et recevra un lien d'inscription sous un délai de 72h maximum (hors week-end et jours fériés). **Aucune demande de création de groupe ne sera traitée après le vendredi 13 mars 2026 - 12h. Les groupes pourront ensuite être complétés jusqu'au mercredi 18 mars 2026 – 12h.**

4.3.1 RÉGLEMENTATION 2026

Toute participation aux épreuves suivantes : 5km chrono, 10km chrono et relais 2x5km est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées);
- Ou d'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué dans les délais imposés par la Fédération Française d'Athlétisme. Le PPS est retrouvable sur : <https://pps.athle.fr>

Les participants étrangers sont tenus de présenter une attestation indiquant qu'ils ont réalisé le PPS, dans la conformité

Pour les mineurs participants, une autorisation parentale sera demandée ainsi qu'un questionnaire de santé rempli. Les mineurs, en toute responsabilité, devront répondre « non » aux questions de ce questionnaire pour valider l'inscription.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Pour les Foulées Roses, seul l'autorisation parentale pour les mineurs sera demandée. Aucune pièce justificative ne sera demandée pour les personnes majeures.

Aucun engagement ne sera pris ni par courrier ni par téléphone ni sur place.

4.4 LIMITES ET CATEGORIES D'AGE

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s. Le règlement fédéral de la FFA définit les catégories d'âges minimum de chaque course :

Courses **chronométrées** **et** **Foulées** **Roses**
10km INTERSPORT : nés en 2010 et avant – avec autorisation parentale pour les mineurs
5km INTERSPORT : nés en 2012 et avant – avec autorisation parentale pour les mineurs

Relais 2x5km INTERSPORT : nés en 2012 et avant – avec autorisation parentale pour les mineurs
Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole : Ouvertes à tous – avec autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

4.5 LES ENGAGÉS MINEURS

Les engagés mineurs à la date de l'épreuve devront fournir une autorisation parentale ou du tuteur légal à compléter lors de l'inscription en ligne ou à fournir sur place en cas d'inscription le jour de l'épreuve pour les courses chronométrées.

ARTICLE 5 : TARIFS D'ENGAGEMENT

	LES TARIFS (hors frais de gestion)		
	INDIVIDUEL		
EPREUVES	<i>Du 9 janvier 2026 au 15 février 2026 23h59</i>	<i>Du 15 février 2026 au 22 mars 2026 23h59</i>	<i>Du 23 mars au 29 mars 2026 (jusqu'à 1h avant le départ de la course)</i>
5km INTERSPORT	11€	13€	15€
10km INTERSPORT	15€	18€	20€
2x5km INTERSPORT (150 équipes max)	2x11€	2x13€	2x15€
Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole	12€ (gratuit pour les moins de 12 ans) 5€ le tee-shirt pour les	12€ (gratuit pour les moins de 12 ans) 5€ le tee-shirt pour les moins de 12 ans	12€ (gratuit pour les moins de 12 ans) 5€ le tee-shirt pour les

	moins de 12 ans		moins de 12 ans
--	-----------------	--	-----------------

Ces tarifs ne prennent pas en compte les frais de gestion sur la plateforme d'inscription par Internet.
Ces frais sont de 1€50 pour les courses chronométrées et de 1€ pour les Foulées Roses.

Le prix comprend :

- Le cadeau de bienvenue (un tee-shirt respirant) sera proposé à chaque participant ayant réglé son inscription, dans la limite de 5000 tee-shirts pour les Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole et de 3000 tee-shirts pour les courses chronométrées. Les 5000 premières personnes à retirer leur dossard pour les Foulées Roses, et les 3000 premières pour les courses chronométrées, se verront offrir ce tee-shirt.
- le chronométrage pour les courses
- le(s) ravitaillement(s).

L'inscription reste obligatoire pour les moins de 12 ans pour les Foulées roses du Populaire malgré la gratuité. Toute personne non inscrite se verra refuser l'accès au parcours et aux ravitaillements.

Pour le challenge entreprises Orano, les groupes en paiement sur facture devront s'acquitter de frais de dossier. Ces frais de dossier s'élèvent à 20€TTC pour les groupes de 0 à 25 personnes, à 40€TTC pour les groupes de 25 à 50 personnes, de 60€TTC pour les groupes de 50 à 100 personnes et de 80€TTC pour les groupes de plus de 100 personnes.

ARTICLE 6 : DOSSARDS

6.1 Dossards individuels et relais

Remise des dossards

Les dossards correspondant aux engagements individuels effectués en ligne pour les courses chronométrées seront disponibles sur le village course situé Place de la République à Limoges. Il sera remis sur présentation d'une pièce d'identité valide et du bon de retrait de dossard. Il est possible de venir récupérer le dossard d'une autre personne avec son bon de retrait de dossard et une pièce d'identité.

- Le vendredi 27 mars 2026 de 16h à 18h à l'espace Village de la course – Place de la République
- Le samedi 28 mars 2026 de 10h à 19h à l'espace Village de la course – Place de la République
- Le dimanche 29 mars 2026 à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course à l'espace Village de la course situé Place de la République

Le dossard doit être épinglé sur la poitrine avec 4 épingles et la puce collée dessus ne doit pas être retirée. A noter qu'aucune épingle ne sera fournie par l'organisation. **Le porte-dossard n'est pas autorisé sur le 5km et le 10km.**

Spécificité relais 2x5km

Pour le relais 2x5km, un seul dossard sera distribué pour les deux membres de l'équipe.

Le porte dossard est obligatoire pour le relais 2x5km. Celui-ci peut être fourni par l'équipe ou acheté au moment de l'inscription pour un montant de 8€ (remis au moment du retrait du dossard). Ce dossard unique servira de passage de témoin et servira également pour le chronométrage des deux membres de l'équipe.

Une guide du 2x5km sera communiqué en février 2026.

Aucun dossard ne sera envoyé par courrier ou ne sera distribué en dehors de ces créneaux horaires.

6.2 Dossards Challenge Entreprises Orano

Les dates de retrait des dossards correspondant aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 18 mars 2026 12h sont les suivantes :

Retrait individuel :

- Le vendredi 27 mars 2026 de 16h à 18h à l'espace Village de la course – Place de la République
- Le samedi 28 mars 2026 de 10h à 19h à l'espace Village de la course – Place de la République
- Le dimanche 29 mars 2026 à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course à l'espace Village de la course situé Place de la République

Retrait groupé :

- Le vendredi 27 mars 2026 de 14h à 18h à l'espace Village de la course – Place de la République
- Le samedi 28 mars 2026 de 10h à 19h à l'espace Village de la course – Place de la République

Aucun retrait groupé ne sera possible le dimanche 7 avril.

Un espace réservé au Challenge Entreprises Orano sera mis en place dans le village course.

ARTICLE 7 : MODIFICATIONS / TRANSFERT / ANNULATION

7.1 TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert d'un dossard à une autre personne est autorisé uniquement via la plateforme d'inscription des Foulées du Populaire et uniquement pour les inscriptions effectuées en paiement individuel. Le respect de cette procédure est obligatoire. Les transferts sont possibles à partir du 19 janvier 2026 jusqu'au mercredi 18 mars à 12 h. Aucun changement ne pourra être effectué sur place.

Pour les épreuves individuelles, le remboursement du participant cédant son dossard sera effectué dès que l'inscription du participant remplaçant aura été finalisée. L'inscription du remplaçant s'effectue au tarif en vigueur au moment de la demande. Les frais de transaction ainsi qu'un montant forfaitaire de 2 € pour frais de traitement seront déduits du remboursement.

Aucun transfert de dossard n'est possible pour les Foulées Roses. Pour le relais, les demandes devront être envoyés directement à l'organisation à l'adresse suivante : fouléesdupopu@centrefrance.com

Le transfert d'inscription n'est pas autorisé pour les groupes effectuant un paiement sur facture.

7.2 CHANGEMENT D'ÉPREUVE

Il est possible d'effectuer un changement d'épreuve en fonction des dossards soit :

- d'une course vers une course à plus fort chronométrage, le participant devra alors effectuer le paiement de la différence suivant le tarif en cours
- d'une course vers une course de plus faible kilométrage ou vers les Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole : pas de remboursement.
- le transfert d'inscription au sein d'une équipe du 2x5km est autorisé mais doit être signalé et validé par l'organisation. Toute personne participant au relais 2x5km rétrocédant son dossard à une tierce personne sans l'accord de l'organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Ces demandes devront être effectuées sur votre dossier en ligne au plus tard le mercredi 18 mars à 12 h (dans la limite des dossards disponibles sur la distance). Passé cette date aucune demande ne sera traitée.

7. 3 ANNULATION

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée pour l'ensemble des épreuves.

ARTICLE 8 : CHRONOMÉTRAGE

8.1 Départ de la course

Le départ de la course sera donné par un coup de feu, un coup de corne ou similaire, par une personne identifiée comme « starter ». Ce signal pourra être donné par une personnalité sous le contrôle de la personne identifiée comme « starter ». Les commandements et procédures pour les épreuves officielles de plus de 400 m seront utilisés et des avertissements réguliers préalables seront donnés régulièrement avant le départ de la course.

8.2 Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et qui servira de contrôle de régularité de course à divers points du parcours. Le temps de chaque concurrent sera donc le temps réel. Le classement publié sur

le site de l'organisateur sera par conséquent, également basé sur le temps réel. Un concurrent n'empruntant pas l'ensemble du tracé de l'épreuve ne pourra être classé à l'arrivée.

ARTICLE 9 : SIGNALISATION DES PARCOURS

Des signaleurs seront présents le long du parcours à certains points clés. Merci de respecter leurs consignes et de rester courtois avec eux.

ARTICLE 10 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

10.1 Classements individuels (5km et 10km)

Les classements individuels seront établis par sexe et comme suit :

- Classement général, toutes catégories confondues dit « **SCRATCH** »

Un trophée récompensera les 3 premiers femmes et hommes de chaque distance.

Il n'y aura pas de classement par catégories.

L'ensemble des classements sera consultable dès le 30 mars sur le site internet de l'évènement.

10.2 Classements relais 2x5km

Trois classements seront établis à la suite de l'épreuve : un classement équipes hommes, un classement équipes femmes, un classement équipes mixtes. Seront récompensés : la première équipe femmes, la première équipe hommes et la première équipe mixte. Il est rappelé que des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course. Aucun classement ni récompenses ne seront établis à partir de ce point intermédiaire qui ne constitue pas une ligne d'arrivée.

Il n'y aura pas de classement par catégories.

10.3 Classements Challenge Entreprises Orano – courses chronométrées

Un challenge « entreprises » sera organisé sur le 5, 10km et relais 2x5km.

Il sera établi un classement mixte sur les trois distances.

Le classement sera établi par addition des temps des 4 premiers concurrents inscrits au challenge (deux équipes de deux personnes pour le relais 2x5km).

Pour être valable et comptabilisée dans les classements, une équipe devra comporter au minimum 4 inscriptions sur une même distance (2 inscriptions de deux personnes pour les relais). Si une équipe

n'a pas au minimum 4 participants sur une distance (2x2 participants pour les relais), elle ne sera pas classée au titre du challenge Entreprises mais au titre du classement individuel.

Les équipes ne peuvent pas être composées par les entreprises elles-mêmes. Les équipes sont composées en fonction des temps réalisés sur la distance choisie (5,10km, relais 2x5km) par les coureurs.

Exemple avec 13 participants sur le 10 KM

Les coureurs ayant réalisé les 4 meilleurs temps composeront l'équipe 1.

Les coureurs ayant réalisé les 4 temps suivants composeront l'équipe 2.

Les coureurs ayant réalisé les 5 temps suivants composeront l'équipe 3. (Les 4 meilleurs temps seront toutefois pris en compte pour le classement de l'équipe)

Les classements définitifs des challenges après validation du directeur sportif de l'épreuve et suite aux éventuelles réclamations seront publiés le lundi 7 avril sur le site des fouteesdupopu.fr. Seule la première équipe de chaque distance sera récompensée.

10.3 Classements Challenge Entreprises Orano – Foulées Roses du Populaire Limoges Métropole

Le classement se fera au nombre de participants. Toutes les personnes inscrites pour leur entreprise seront prises en compte dans un classement au nombre. Ainsi, l'entreprise ayant inscrit le plus grand nombre de participants terminera première. Le deuxième plus grand nombre de participants récompensera la deuxième entreprise et il en sera de même pour la troisième. Seules les 3 meilleures équipes seront récompensées.

10.4 Podiums

La remise des récompenses liées au classement sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire.

Le dimanche 29 mars seront remis les récompenses scratch hommes et femmes de chaque course, les récompenses du relais 2x5km et du Challenge entreprises.

Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium d'animation.

ARTICLE 11 : SECURITE ET SERVICE MÉDICAL

11.1 SÉCURITÉ

Les organisateurs assurent la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protection et d'intervention dans le cadre légal.

En cas d'abandon (hors blessure), le coureur devra en informer l'organisation. Un numéro de sécurité vous sera donné le jour de l'événement.

11.2 SERVICE MÉDICAL

Il sera assuré par un médecin sur place et un organisme spécialisé.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

ARTICLE 12 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

12.1 Organismes

Les organisateurs prévoient le dispositif obligatoire de contrôle anti-dopage et mettront les moyens nécessaires à la réalisation d'un éventuel contrôle anti-dopage.

12.2 Athlètes

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 13 : ASSURANCE

13.1 RESPONSABILITÉ CIVILE (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

Le Populaire du Centre et Centre France Événements sont assurés dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de MMA Assurances.

13.2 RESPONSABILITÉ ACCIDENT

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les licenciés et les titulaires du Pass 'Running auprès de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance « accident corporel », sous réserve de non renonciation aux garanties. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de dommage (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisateur pour ce type de dommages.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

ARTICLE 14 : RGPD

14.1 Foulées Roses du Populaire

Utilisation des données personnelles.

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course et envoi de mail pour vous informer de son déroulement ainsi que des dates des nouvelles éditions de l'événement.

- Publication des résultats sur les sites des organisateurs et de la société de Chronométrie.

Les données personnelles sont collectées sur la base légale de :

- l'exécution du contrat pour votre inscription, l'envoi de mails d'information sur le déroulement de la course et la publication des résultats ;

Les données relatives à votre inscription et aux résultats seront supprimées sur nos serveurs 18 mois à compter de la fin de la manifestation.

- l'intérêt légitime de Centre France Evènements pour l'envoi des dates des nouvelles éditions de l'évènement.

Les données sont stockées chez Brevo jusqu'à désinscription de votre part.

- Envoi de newsletter. Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Brevo jusqu'à désinscription de votre part.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l'e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko (inscriptions à la course), le Limoges Athlé et la Ville de Limoges (mise en place et gestion de la course).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d'opposition. Vous pouvez l'exercer en envoyant votre demande par mail à l'adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d'un justificatif d'identité le cas échéant.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits “Informatique et Libertés” ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès de l’autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

14.2 Foulées du Populaire (5km, 10km et relais 2x5km)

Utilisation des données personnelles.

En qualité de responsable de traitement, Centre France Evènements collecte vos données personnelles dans les cas suivants :

- Inscription à la course, envoi de newsletters sur son déroulement et publication du classement sur le site de la course : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de l’exécution du contrat et seront supprimées sur nos serveurs 18 mois après la fin de la manifestation.
- Envoi de mailing dans un but de prospection commerciale : Les données personnelles sont collectées sur la base légale de votre consentement et sont stockées chez Brevo jusqu’à votre désinscription.

Vous êtes informés que Centre France Événements utilise vos données personnelles pour vous inscrire à la newsletter de la course afin de vous envoyer des e-mails pour vous informer de son déroulement. Vous pouvez librement vous désabonner des newsletters en cliquant sur le lien prévu à cet effet, situé au bas de l’e-mail.

Vous êtes expressément informés que vos données à caractère personnel seront communiquées aux co-organisateurs ou partenaires de la course pour assurer son bon déroulement : Njuko (inscriptions à la course), ADEO CHRONO (gestion de la chronométrie) ainsi que le Populaire du Centre (publication des résultats).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement UE 2016/679 relatif aux données à caractère personnel, vous bénéficiez d’un droit d’accès, de suppression, de rectification aux informations qui vous concernent, et le cas échéant de portabilité, de limitation et d’opposition. Vous pouvez l’exercer en envoyant votre demande par mail à l’adresse dpo@centrefrance.com, accompagnée d’un justificatif d’identité le cas échéant. Vous avez la possibilité d’introduire une réclamation auprès de l’autorité de contrôle, la CNIL : <https://www.cnil.fr>.

ARTICLE 15 : DROIT À L'IMAGE

Tout concurrent autorise expressément les organisateurs des Foulées du Populaire et des Foulées Roses du Populaire ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux Foulées du Populaire ou aux Foulées Roses du Populaire sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée de 3 ans à compter de la date de l'évènement.

ARTICLE 16 : CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour motifs indépendants de la volonté de l'organisation, celle-ci se réserve le droit de modifier les parcours ou d'annuler l'épreuve. Les participants se verront alors rembourser l'intégralité de leur inscription hors frais de gestion.

La participation aux Foulées du Populaire ou aux Foulées Roses du Populaire implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement.

ARTICLE 17 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation aux Foulées du Populaire ou aux Foulées Roses du Populaire implique l'acceptation expresse par chaque concurrent dudit règlement. Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce règlement et s'engage aussi sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète.